

**N° 01**  
**20 juillet 2022**

*Par messagerie* Alain Martin, Président  
Jean-Pierre Bouillant, Secrétaire Général  
Jérôme Peslier, Trésorier  
Evelyne Autin, Alain Le Viol  
Olivier Bloino, Patrice Boutin, Jean-Luc Briand, Alain Chapelet, Didier Gantier, Dominique Goraud,  
Patrice Guet, Dominique Pilet, Lionel Rossetti  
Dr Yvon Couffin

Sébastien Duret, Directeur Administratif

*Excusé* Georges Le Glédic

Le Comité de Direction adresse ses plus sincères condoléances à :

- Patrice BOUTIN, membre élu du Comité, pour le décès de son père,
- Hugues DUPONT, Président du club d'Oudon Couffé FC, pour le décès de son fils Étienne, ancien licencié et dirigeant

## 1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

Date	Commissions	N°PV	Date parution
14/06/2022	Gestion compétitions Jeunes masculins	26	01/07/2022
15/06/2022	Féminines	24	24/06/2022
16/06/2022	Statut de l'arbitrage	4	24/06/2022
23/06/2022	Comité de Direction	10	05/07/2022
23/06/2022	Gestion compétitions Seniors masculins	35	24/06/2022
23/06/2022	Sportive et Règlementaires	35	24/06/2022
27/06/2022	Féminines	25	27/06/2022
30/06/2022	Statut de l'arbitrage	5	30/06/2022
30/06/2022	Gestion compétitions Jeunes masculins	27	01/07/2022
30/06/2022	Sportive et Règlementaires	36	07/07/2022
06/07/2022	Bureau	1	11/07/2022
06/07/2022	Gestion des Compétitions Seniors masculins	36	08/07/2022
12/04/2022	Arbitres	3	19/07/2022

## 2. Informations du Président

La Ligue des Pays de la Loire nous a informé que Thomas RÉGENT va rejoindre l'Equipe Technique Régionale au poste de CTR PPF.

Le Comité adresse toutes ses félicitations à Thomas RÉGENT pour cette promotion.

De ce fait, un appel à candidature est publié sur le site Internet du District et au niveau national par l'intermédiaire de la DTN pour pourvoir à son remplacement. La fiche de poste a été établie par rapport au cadre de la DTN via le DTR Lionel DUCLOZ.

Les candidatures devront être adressées au District avant le 22 août 2022.

### 3. Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> octobre 2022

---

Le Comité de Direction valide l'ordre du jour figurant en annexe.

### 4. Vie des commissions

---

Le Comité de Direction effectue les nominations complémentaires suivantes :

Commission Évènementiel			
HALGAND	William	AS Guillaumeois	
Commission Football Effectif Réduit – U7 / U9			
ECHASSERIEAU	Loïc	Temple Cordemais F	Secteur B
E.T.D.A. – encadrement Futsal			
EL GHOURRAF	Tarik	ES des Marais	

### 5. Compétitions

---

- **Homologation des groupes de championnats Seniors Masculins et Féminins**

Considérant l'article 2 des Règlements des championnats Seniors Masculins et Féminins, les éléments transmis par les Commissions organisatrices, le Comité de Direction homologue les différents groupes des championnats 2022-2023 des divisions suivantes :

- **D1, D2, D3 et D4 Seniors Masculins**
- **D1 Seniors Féminines**

Ces groupes figurent en annexe.

Il est rappelé que les groupes homologués ont un caractère définitif excepté les deux derniers niveaux départementaux pour lesquels liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction.

Les engagements sont clos en D4 et D5 Seniors Masculins, néanmoins, il a été décidé de permettre aux clubs de retirer un engagement jusqu'au 28 août sans incidence financière. La composition des groupes de D4 pourra être modifiée si nécessaire, et celles des groupes de D5 sera communiquée après cette date.

Il est rappelé l'article 28 des Règlements Généraux : « **Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales** ».

- **Calendriers Football Entreprise et Loisir**

Le Comité de Direction homologue la proposition de calendrier général pour les compétitions Football Entreprise et les rencontres loisirs pour la saison 2022-2023.

- **Modifications règlementaires**

Le Comité homologue les modifications règlementaires concernant les critères U13 suite à l'expérimentation en 2021-2022 du dispositif U13 Passerelle ainsi que l'article 15 relatif aux modifications. Le cahier des charges et le règlement modifiés figurent en annexe.

### 6. Vie des clubs

---

- **Mouvements des clubs**

Groupements		Clubs regroupés	Informations	
GJ DES FORGES	520139	Étoile du Don Moisdon Meilleraye	Nouveau titre : GJ Moisdon Forges Auverné Renouvellement 2022-2026 Catégories U12 à U18	Avis favorable
	515584	US Grand Auvernaise		

<b>GF ST MARS JOUÉ</b>	<b>513964</b>	JASCM St-Mars du Désert	<b>Pris note de la réponse du service informatique</b>	Avis favorable
	<b>514662</b>	ES Jovéenne		

		<b>Demande d'inactivité</b>		
<b>US BASSE INDRE</b>	<b>508472</b>	Catégories U14M U15M	<b>Demande d'inactivité demandée au 13/07/22</b>	Avis favorable
<b>AS PREUX</b>	<b>534765</b>	Catégorie Senior M	<b>Non réengagement dans cette catégorie à la date de clôture</b>	Avis favorable

## 7. Invitation

Club	Date	Objet	Présence
ASR Machecoul	27 août 2022	AG et remise de médailles	Jérôme Peslier

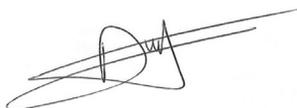
Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire Général,  
Jean-Pierre Bouillant



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret





# Assemblée Générale – 01.10.2022

## ORDRE DU JOUR

*De 8h à 8h45 : accueil des représentants des clubs*

**09 h 00 : Ouverture par le Président du District de l'Assemblée générale ordinaire**  
*Mot d'accueil du Président*

*Indication et essai des boîtiers*

- *Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2021 paru le 07 octobre 2021 sur le site internet*
- *Mot du Président*
- *Présentation du rapport moral saison 2021/2022 par le Secrétaire Général – **Approbation***
- *Présentation des comptes financiers de la saison 2021/2022 par le Trésorier*
- *Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes, et rapport spécial du Commissaire aux comptes – **Approbation des comptes***
- *Présentation du budget prévisionnel 2022/2023 par le Trésorier – **Vote***
- *Présentation des modifications statutaires adoptées en Assemblée Fédérale du 18 juin 2022*

*Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

### **Ouverture de l'Assemblée Générale Élective**

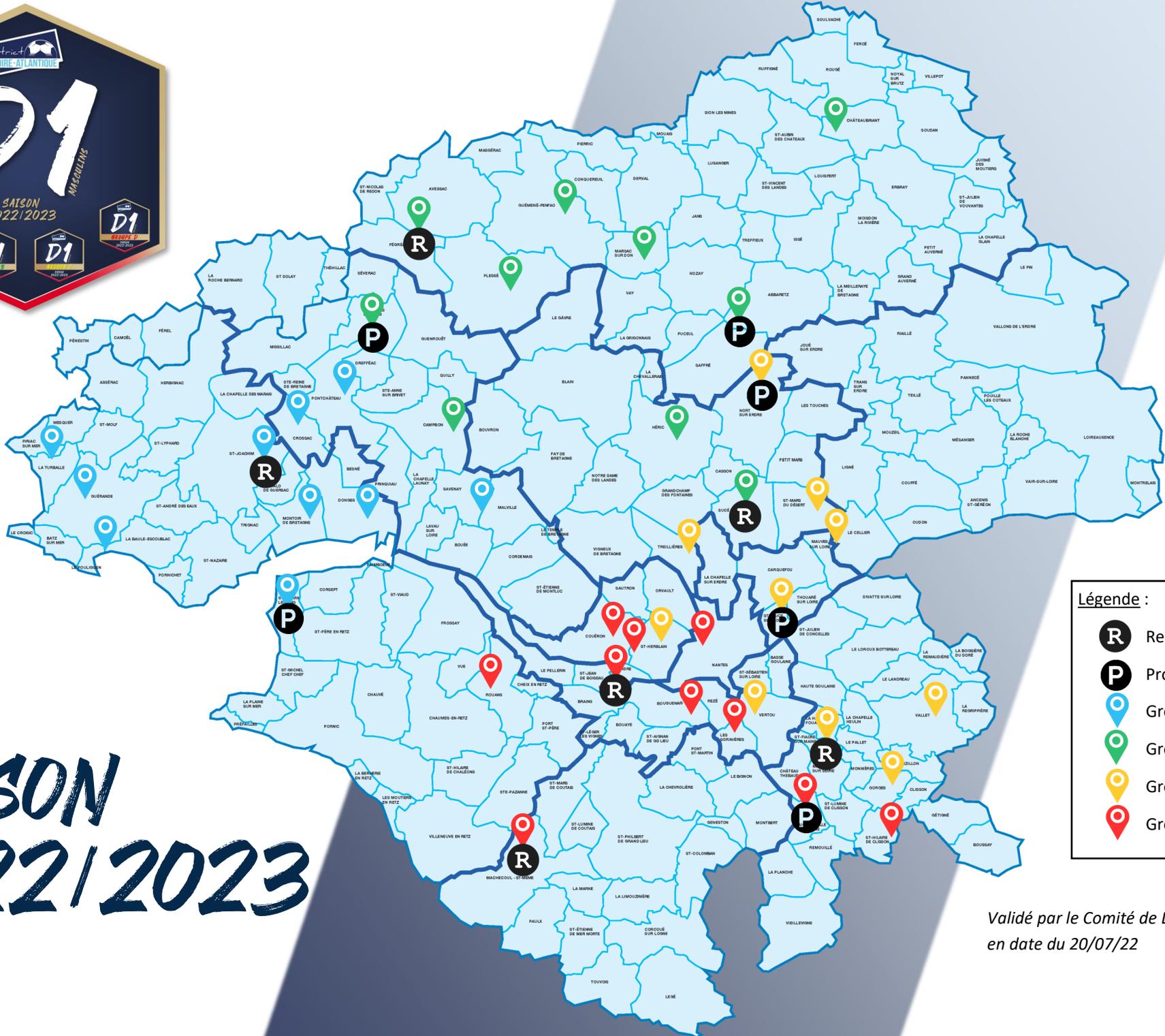
*Intervention du Président de la CDSOE*

- *Présentation des candidats proposés par le Président du District afin de pourvoir à la vacance de 4 sièges au Comité de Direction*
- **Vote**
- *Présentation des candidats de la délégation des clubs de District aux Assemblées Générales de Ligue pour le mandat en cours*
- **Vote**

*Clôture de l'Assemblée Générale Elective*

- PAUSE -

- *Intervention du CTDA, Florian COSSIC*
- *Challenge du Respect « Vivre Ici »*
- *Challenge de l'Arbitrage « Intersport »*
- *Challenge Ecoresponsabilité et Environnement*
- *Challenge de la Féminisation*
- *Interventions des personnalités présentes*
- *Discours de clôture du Président*



**Légende :**

- R** Relégué de R3
- P** Promu de D2
- Groupe A
- Groupe B
- Groupe C
- Groupe D

**SAISON  
2022/2023**

*Validé par le Comité de Direction  
en date du 20/07/22*



# SAISON 2022/2023

	<b>FOOTBALL CLUB DE BRIÈRE</b>	<b>R</b>
	<b>AS LA MADELEINE FOOTBALL</b>	➔
	<b>SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC</b>	➔
	<b>US LA BAULE / LE POULIGUEN (2)</b>	➔
	<b>ES MARITIME</b>	➔
	<b>AOS PONT-CHÂTEAU</b>	➔
	<b>SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL</b>	➔
	<b>CS MONTOIRIN</b>	➔
	<b>DONGES FOOTBALL CLUB</b>	➔
	<b>AC BREVINOIS (2)</b>	<b>P</b>

Légende :



Relégé



Promu



Maintien



# SAISON 2022/2023

	SC AVESSAC FÉGRÉAC	<b>R</b>
	JGE SUCÉ/ERDRE	<b>R</b>
	ES DRESNY PLESSÉ	➔
	FC PAYS DE GUÉMENÉ MASSÉRAC	➔
	UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE-LAUNAY	➔
	AS MARSACAIS	➔
	HÉRIC FOOTBALL CLUB	➔
	VOLTIGEURS DE CHÂTEAUBRIANT (3)	➔
	ABBARETZ SAFFRÉ FC	<b>P</b>
	FC DES 3 RIVIÈRES	<b>P</b>

Légende :

**R** Relégué   **P** Promu   ➔ Maintien



# SAISON 2022/2023

	FC CÔTEAUX DU VIGNOLE	<b>R</b>
	ÉLAN DE GORGES (2)	→
	SF TREILLIÈRES	→
	JA SAINT MARS DU DÉSSERT	→
	SAINT-HERBLAIN OC	→
	LE CELLIER MAUVES FC	→
	ES VALLET	→
	ES VERTOU FOOT	→
	NORT AC (2)	<b>P</b>
	US LUCÉENNE (2)	<b>P</b>

Légende :



Relégé



Promu



Maintien



# SAISON 2022/2023

	ALLIANCE SUD-RETZ	<b>R</b>
	FC LA MONTAGNE	<b>R</b>
	UF SAINT-HERBLAIN (2)	➔
	ES DES MARAIS	➔
	FC SUD SÈVRE ET MAINE	➔
	LA MELLINET NANTES	➔
	ELAN SORINIÈRES FOOTBALL (2)	➔
	BOUGUENAIS FOOTBALL	➔
	COUËRON CHABOSSIÈRE FC	➔
	AS DE LA MAINE	<b>P</b>

Légende :

**R** Relégué   **P** Promu   ➔ Maintien



# COMPOSITION DES GROUPES

## GROUPE A

FC de Brière (2)  
FC Immaculée  
FC Côte Sauvage  
St Aubin Guérande (2)  
Presqu'île Vilaine FC  
St Cyr Herbignac  
ES Pornichet (2)  
FC La Chapelle des Marais (2)  
A. St Lyphard Football  
La St André Football (2)

## GROUPE B

Nant'Est FC  
ES Dresny Plessé (2)  
SCNA Derval (2)  
Nozay OS  
ES Blain (2)  
Petit Mars FC  
ES Vigneux (2)  
FC Fay Bouvron  
E. St Yves Nantes  
AS Grandchamp Football

## GROUPE C

ES Belligné Chapelle Maumusson  
US Varadaise (2)  
US Soudanaise  
UFC Erdre et Donneau  
AS Mésanger  
RC Ancenis St Géréon (2)  
Réveil St Géréon  
Oudon Couffé FC  
Les Jeunes d'Erbray (2)  
FC Vallons Le Pin

## GROUPE D

AC Basse Goulaine (2)  
F FC St Julien Divatte (3)  
Étoile Mouzillonnaise  
FC Gétigné Boussay  
FC Entente du Vignoble  
FC Côteaux du Vignoble (2)  
AS Sud Loire  
Nantes Sud 98  
St Sébastien FC (3)  
Landreau Loroux OSC (2)

## GROUPE E

ES Haute Goulaine (2)  
ASC St Médard de Doulon (2)  
AC Chapelain (2)  
Orvault Sport Football (3)  
ES Landaise  
FC Stéphanois  
UF St Herblain (3)  
Orvault RC  
JSC Bellevue (2)  
Don Bosco Football Nantes

## GROUPE F

FC Basse Loire  
FC Retz (2)  
Alerte de Méan  
Arche FC  
St Pierre de Retz Football (2)  
ES du Lac  
Pornic Foot (2)  
FC Bouaye (2)  
L'Éclair de Chauvé  
US Philibertine Football (3)



# COMPOSITION DES GROUPEs

Légende : **F** Fusion

## GROUPE A

Ste Reine Crossac Football (2)  
US St Molf  
AS La Madeleine Foot (2)  
St Aubin Guérande (3)  
Alerte de Méan (2)  
US La Baule / Le Pouliguen (3)  
St Nazaire AF (3)  
St Marc Foot (2)  
La St André Football (3)  
ES Maritime (2)

## GROUPE B

FC Atlantique Morbihan  
AS Guillaumoises  
Savenay Malville Prinquiau FC (2)  
FC des 3 Rivières (2)  
FC Fay Bouvron (2)  
UB Campbon Chapelle Launay (2)  
AOS Pont-Château (2)  
US Vay  
FC Le Gâvre La Chevallerais  
FC La Chapelle des Marais (3)

## GROUPE C

L.U.S.T.V.I.  
US Aubinoise  
AL Châteaubriant (2)  
EDD Moisdon Meilleraye  
SCNA Derval (3)  
Voltigeurs de Châteaubriant (4)  
ES Rougé Football  
US Grand Auverné  
ES Jovéenne  
FC Osmanlisport

## GROUPE D

FC Mouzeil Teillé Ligné (2)  
USJA Carquefou (3)  
Le Cellier Mauves FC (2)  
JA St Mars du Désert (2)  
US Thouaréenne (2)  
Herblanetz FC  
St Joseph de Porterie Foot  
La St Pierre de Nantes (2)  
Les Touches FC  
Oudon Couffé FC (2)

## GROUPE E

FC Toutes Aides  
Héric FC (2)  
Nort AC (3)  
Abbaretz Saffré FC (2)  
Petit Mars FC (2)  
JGE Sucé/Erdre (2)  
SF Treillières (2)  
C.C.S. Nantes St Félix  
US Bugallière  
AC Chapelain (3)

## GROUPE F

Couëron Chabossière FC (2)  
AEPR Rezé (2)  
Métallo SC Nantes  
Orvault RC (2)  
AS Sautronnaise (3)  
Temple Cordemais FC  
FC Rezé (3)  
Bouguenais Foot (2)  
La Panafricaine  
UF St Herblain (4)

## GROUPE G

FC Sud Sèvre et Maine (2)  
Étoile de Clisson (2)  
La Mellinet (2)  
FC Côteaux du Vignoble (3)  
ES Vallet (2)  
Élan de Gorges (3)  
FC Gétigné Boussay (2)  
ES Haute Goulaine (2)  
AC Basse Goulaine (3)  
St Sébastien FC (4)

## GROUPE H

Legé FC  
FC Logne et Boulogne  
AS Vieillevigne La Planche (2)  
FC Grand Lieu (2)  
AS Sud Loire (2)  
AS de Maine (2)  
Herbadilla La Chevrolière  
FC Janvraie  
ES Vertou (2)  
Nantes Sud 98 (2)

## GROUPE I

Océane FC  
Donges FC (2)  
CS Montoirin (2)  
AC Brevinois (3)  
AS Vital Frossay  
Bernerie OCA  
Arche FC (2)  
FC Basse Loire (2)  
Bourgneuf en Retz FC  
U. Méan Penhoët



# COMPOSITION DES GROUPE

Légende : **F** Fusion

## GROUPE A

FC de Brière (3)  
FC Immaculée (2)  
US La Baule Le Pouliguen (4)  
St Marc Foot (3)  
ES Pornichet (3)  
Donges FC (3)  
JA Besné  
Lavau FC  
Savenay Malville P. FC (3)  
U. Méan Penhoët (2)

## GROUPE B

Missillac FC  
SC Avessac Fégréac (2)  
A. St Lyphard Football (2)  
St Aubin Guérande (4)  
Presqu'île Vilaine FC (2)  
St Cyr Herbignac (2)  
Ste Reine Crossac Foot (3)  
US Guérinoise  
Étoile St Roch  
FC Atlantique Morbihan (2)

## GROUPE C

ES Blain (3)  
US Puceul La Grignonais  
UB Campbon Chapelle Launay (3)  
FC Guémené Massérac (2)  
ES Dresny Plessé (3)  
SF Treillières (3)  
FC Stéphanois (2)  
AS Grandchamp Football (2)  
AOS Pont-Château (3)  
US Guénouvry

## GROUPE D

US Soudanaise (2)  
AL Châteaubriant (3)  
Nozay OS (2)  
Abbaretz Saffré FC (3)  
LUSTVI (2)  
AS Sion Lusanger  
EDD Moisdon Meilleraye (2)  
AS Ruffignolaise  
US Villepotaise  
Les Jeunes d'Erbray (3)

## GROUPE E

AS Mésanger (2)  
FC Mouzeil Teillé Ligné (3)  
Petit Auverné Sports  
C.A.Vouvantais U.S Glainoise  
UFC Erdre et Donneau (2)  
FC Vallons Le Pin (2)  
Réveil St Géréon (2)  
US Varadaise (3)  
Les Côteaux de la Roche  
Herblanetz FC (2)

## GROUPE F

**F** FC St Julien Divatte (4)  
CCS Nantes St Félix (2)  
Nant'Est FC (2)  
Les Touches FC (2)  
AS Casson  
Le Cellier Mauves FC (3)  
JGE Sucé / Erdre (3)  
US Lucéenne (3)  
US Thouaréenne (3)  
AS Nantillais

## GROUPE G

St Herblain OC (2)  
US Basse Indre  
Couëron Chabossière FC (3)  
E. St Yves Nantes (2)  
La Montagne FC (2)  
ES Vigneux (3)  
à désigner  
Bouguenais Football (3)  
FC Bouaye (3)  
A.T. Portugais Nantes

## GROUPE H

Étoile de Clisson (3)  
FC Sud Sèvre et Maine (3)  
Étoile Mouzillonaise (2)  
Landreau Loroux OSC (3)  
FC Côteaux du Vignoble (4)  
FC Entente du Vignoble (2)  
AEPR Rezé (3)  
St Médard de Doulon (3)  
Étoile du Cens Nantes  
USSA Vertou (4)

## GROUPE I

Élan Sorinières Football (3)  
Métallo SC Nantes (2)  
R.A.C.C.  
Herbadilla La Chevrolière (2)  
AS Sud Loire (3)  
FC Logne et Boulogne (2)  
Legé FC (2)  
AS Vieilleville La Planche (3)  
FC Boboto  
FC Grand Lieu (3)

## GROUPE J

FC Goélands Ste Marie  
Alliance Sud Retz (2)  
FC Retz (3)  
ES des Marais (2)  
St Médard - St Mars de Coutais  
L'Éclair de Chauvé (2)  
Pornic Foot (3)  
FC Estuaire  
Océane FC (2)  
AS Vital Frossay (2)





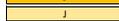
	ST NAZAIRE AF	
	GF CHÂTEAUBRIANT DERVAL	
	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FC	
	GF SUD LOIRE	
	AC CHAPELAIN	
	GF LES HIRONDELLES DU GESVRES	
	GF LOIREAUXENCE FOOTBALL	
	FC REZÉ	
	FC PRESQU'ILE-VILAINE	
	AS SUD LOIRE	

Validé par le Comité de Direction  
en date du 20/07/22

 Année 2022/2023		Football Entreprise		Football Loisir		Futsal		Vétérans			
		Groupe de 10	Coupe Nationale (Samedi)	Matches du VENDREDI (groupe de 6)		Matches du LUNDI (groupe de 6)		Seniors Masculins	Seniors Féminines		
	lundi 5 septembre 2022			Vend. 2-sept. au Lundi 5-sept.					Dim. 4-sept.		
	lundi 12 septembre 2022			Vend. 9-sept. au Lundi 12-sept.					Dim. 11-sept.	Intergroupes	
	lundi 19 septembre 2022	J1		Vend. 16-sept. au Lundi 19-sept.					Dim. 18-sept.	Intergroupes	
	lundi 26 septembre 2022	J2		Vend. 23-sept. au Lundi 26-sept.	J1	J2			Dim. 25-sept.	J1	
	lundi 3 octobre 2022	MR	T1	Vend. 30-sept. au Lundi 3-oct.	J2	J1			Dim. 2-oct.	J2	
	lundi 10 octobre 2022	J3		Vend. 7-oct. au Lundi 10-oct.	J3	J3	Merc. 5-oct. au Mardi 11-oct.		Dim. 9-oct.	J3	
	lundi 17 octobre 2022	J4		Vend. 14-oct. au Lundi 17-oct.	J4	J4	Merc. 12-oct. au Mardi 18-oct.		Dim. 16-oct.	J4	
Vacances	lundi 24 octobre 2022	MR	Finale Reg.	Vend. 21-oct. au Lundi 24-oct.	J5	J5	Merc. 19-oct. au Mardi 25-oct.		Dim. 23-oct.	J5	
	lundi 31 octobre 2022	MR		Vend. 28-oct. au Lundi 31-oct.	MR	MR	Merc. 26-oct. au Mardi 1-nov.		Dim. 30-oct.		
Toussaint	mardi 1 novembre 2022	Férial		mardi 1 novembre 2022		Férial		mardi 1 novembre 2022		Férial	
	lundi 7 novembre 2022	J5		Vend. 4-nov. au Lundi 7-nov.	J6	J6	Merc. 2-nov. au Mardi 8-nov.		Dim. 6-nov.	J6	
Armistice 1918	vendredi 11 novembre 2022			Vend. 11-nov. au Lundi 14-nov.		J7	Merc. 9-nov. au Mardi 15-nov.		Dim. 13-nov.	J7	
	lundi 14 novembre 2022	J6		Vend. 18-nov. au Lundi 21-nov.	J7	J8	Merc. 16-nov. au Mardi 22-nov.		Dim. 20-nov.	J8	
	lundi 21 novembre 2022	J7		Vend. 25-nov. au Lundi 28-nov.	J8	J9	Merc. 23-nov. au Mardi 29-nov.		Dim. 27-nov.	J9	
	lundi 28 novembre 2022	J8		Vend. 2-déc. au Lundi 5-déc.	J9	J10	Merc. 30-nov. au Mardi 6-déc.		Dim. 4-déc.	J10	
	lundi 5 décembre 2022	J9		Vend. 9-déc. au Lundi 12-déc.	J10	MR	Merc. 7-déc. au Mardi 13-déc.		Dim. 11-déc.	J11	
	lundi 12 décembre 2022	MR		Vend. 16-déc. au Lundi 19-déc.	MR		Merc. 14-déc. au Mardi 20-déc.		Dim. 18-déc.	J12	
Vacances	lundi 19 décembre 2022		1/16e	dimanche 25 décembre 2022		Férial		dimanche 25 décembre 2022		Férial	
Noël	dimanche 25 décembre 2022	Férial		dimanche 25 décembre 2022		Férial		dimanche 25 décembre 2022		Férial	
Vacances	lundi 26 décembre 2022			lundi 26 décembre 2022				lundi 26 décembre 2022			
Jour de l'an	dimanche 1 janvier 2023	Férial		dimanche 1 janvier 2023		Férial		dimanche 1 janvier 2023		Férial	
Vacances	lundi 2 janvier 2023			lundi 2 janvier 2023				lundi 2 janvier 2023			
	lundi 9 janvier 2023	MR	MR	Vend. 6-janv. au Lundi 9-janv.			Merc. 4-janv. au Mardi 10-janv.		Dim. 8-janv.	J13	
	lundi 16 janvier 2023	J10		Vend. 13-janv. au Lundi 16-janv.			Merc. 11-janv. au Mardi 17-janv.		Dim. 15-janv.	J14	
	lundi 23 janvier 2023	J11		Vend. 20-janv. au Lundi 23-janv.	Coupe > T1 - J1		Merc. 18-janv. au Mardi 24-janv.		Dim. 22-janv.	J15	
	lundi 30 janvier 2023	Coupe > T1 - J1		Vend. 27-janv. au Lundi 30-janv.	Coupe > T1 - J2		Merc. 25-janv. au Mardi 31-janv.		Dim. 29-janv.	J16	
	lundi 6 février 2023	J12	8èmes - J1	Vend. 3-févr. au Lundi 6-févr.	Coupe > T1 - J3		Merc. 1-févr. au Mardi 7-févr.		Dim. 5-févr.	J17	
Vacances	lundi 13 février 2023	MR	8èmes - J2	Vend. 10-févr. au Lundi 13-févr.	J1	MR	Merc. 8-févr. au Mardi 14-févr.		Dim. 12-févr.		
	lundi 20 février 2023			Vend. 17-févr. au Lundi 20-févr.	MR	MR	Merc. 15-févr. au Mardi 21-févr.		Dim. 19-févr.		
	lundi 27 février 2023	Coupe > T1 - J2		Vend. 24-févr. au Lundi 27-févr.	MR	J1	Merc. 22-févr. au Mardi 28-févr.		Dim. 26-févr.	J17	
	lundi 6 mars 2023	J13	8èmes - J3	Vend. 3-mars au Lundi 6-mars	J2	J2	Merc. 1-mars au Mardi 7-mars		Dim. 5-mars	J18	
	lundi 13 mars 2023	Coupe > T1 - J3		Vend. 10-mars au Lundi 13-mars	J3	J3	Merc. 8-mars au Mardi 14-mars		Dim. 12-mars	J19	
	lundi 20 mars 2023	J14	8èmes - J4	Vend. 17-mars au Lundi 20-mars	J4	J4	Merc. 15-mars au Mardi 21-mars		Dim. 19-mars	J20	
	lundi 27 mars 2023	Coupe > 8èmes		Vend. 24-mars au Lundi 27-mars	Coupe > 8èmes		Merc. 22-mars au Mardi 28-mars		Dim. 26-mars	J21	
	lundi 3 avril 2023	J15	8èmes - J5	Vend. 31-mars au Lundi 3-avr.	J5	J5	Merc. 29-mars au Mardi 4-avr.		Dim. 2-avr.	Intergroupes	
Pâques	dimanche 9 avril 2023	Férial		dimanche 9 avril 2023		Férial		dimanche 9 avril 2023		Intergroupes	
	lundi 10 avril 2023	MR		Vend. 7-avr. au Lundi 10-avr.	MR	MR	Merc. 12-avr. au Mardi 18-avr.		Dim. 16-avr.		
Vacances	lundi 17 avril 2023	J16		Vend. 14-avr. au Lundi 17-avr.	J6	MR	Merc. 19-avr. au Mardi 25-avr.		Dim. 23-avr.		
	lundi 24 avril 2023	Coupe > 1/4 finales		Vend. 21-avr. au Lundi 24-avr.	Coupe > 1/4 finales		Merc. 26-avr. au Mardi 2-mai		Dim. 30-avr.		
Fête du Travail	lundi 1 mai 2023	Férial		Vend. 28-avr. au Lundi 1-mai	MR	Férial	lundi 1 mai 2023		Férial		
Victoire de 1945	lundi 8 mai 2023	Coupe > 1/2 finales		Vend. 5-mai au Lundi 8-mai	Coupe > 1/2 finales		Merc. 3-mai au Mardi 9-mai		Dim. 7-mai		
	lundi 15 mai 2023	J17		Vend. 12-mai au Lundi 15-mai	J7	J6	Merc. 10-mai au Mardi 16-mai		Dim. 14-mai	Tournoi Y. DROUET (à Rezé)	
Ascension	jeudi 18 mai 2023	MR		jeudi 18 mai 2023		Férial		jeudi 18 mai 2023		Férial	
	lundi 22 mai 2023	J18	1/2 finale	Vend. 19-mai au Lundi 22-mai	J8	J7	Merc. 17-mai au Mardi 23-mai		Dim. 21-mai		
Pentecôte	dimanche 28 mai 2023	Férial		dimanche 28 mai 2023		Férial		dimanche 28 mai 2023		Férial	
Lundi Pentecôte	lundi 29 mai 2023	Coupe > Finale		Vend. 26-mai au Lundi 29-mai	Coupe > Finale (Lundi 29 mai)		Merc. 24-mai au Mardi 30-mai		Dim. 4-juin		
	lundi 5 juin 2023			Vend. 2-juin au Lundi 5-juin	J9	J8	Merc. 31-mai au Mardi 6-juin		Dim. 11-juin		
	lundi 12 juin 2023			Vend. 9-juin au Lundi 12-juin	J10	J9	Merc. 7-juin au Mardi 13-juin		Dim. 18-juin		
	lundi 19 juin 2023		Finale	Vend. 16-juin au Lundi 19-juin	MR	J10					
	lundi 26 juin 2023			Vend. 23-juin au Lundi 26-juin	MR	MR					

Légende :

-  vacances scolaires
-  jour férié

-  Journée
-  Match reporté
-  Période de la Coupe du Monde FIFA 2022

-  Coupe
-  Pratiques Diversifiées
-  Coupe Pays de la Loire
-  Coupe Nationale
-  Evénements

Calendriers sous réserve de modification

important :

La Commission organisatrice de la compétition pourra faire jouer les Matches reportés, remis ou à rejouer aux dates prévues à cet effet en "MR" ainsi que sur toutes les dates officielles de compétitions.



# Modifications réglementaires

## Critérium U12-U13 Masculins Départementaux

**Suppression des dispositions liées au foot à 9.**

**Modifications rédactionnelles des obligations.**

**Ajout de l'horaire de 13h30, pour un lever de rideau de rencontres jeunes à 15h**

**Modifications des dispositions particulières liées aux obligations et aux sanctions s'y afférant**

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p><b>ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CRITERIUMS</b></p> <p><b>1. Principes Généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout club Libre peut candidater aux divers critères en début de saison selon les différents critères liés à chaque niveau de compétition.</li> <li>- Chaque saison, le Comité de Direction sur proposition de la Commission Pré-Compétitions U13 peut préciser le cahier des charges pour le niveau supérieur.</li> </ul> <p>Les clubs engageant des équipes U13 Elite doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être labellisé Jeunes, <i>ou être s'inscrire dans le processus de labellisation Jeunes au plus tard à la date fixée chaque saison par la Ligue des Pays de la Loire,</i></li> <li>- Avoir un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, titulaire du CFF2 certifié ou inscrit au cours de la saison à cette formation jusqu'à la certification,</li> <li>- Avoir au moins une autre équipe engagée dans l'un des Critériums U12-U13 ou U12F-U13F.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute équipe engagée en U13 Elite sera intégrée au Critérium U13 à l'issue d'une phase si celle-ci ne remplit pas cumulativement les trois premiers critères susvisés.</li> </ul> <p>Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue adopté par le Comité de Direction du 21 juin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En sus des obligations précisées ci-dessus, la condition de participation au Dispositif Accès Ligue est conditionnée à la fourniture du projet de jeu et les éléments techniques en lien avec le Label Jeunes FFF au plus tard deux semaines avant le début de la deuxième phase.</li> <li>- Chaque épreuve fait l'objet d'une évaluation du niveau de pratique laissée à l'appréciation du club qui engage ces équipes.</li> <li>- La Commission d'Organisation aura toute latitude pour organiser l'épreuve.</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CRITERIUMS</b></p> <p><b>1. Principes Généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout club Libre peut candidater aux divers critères en début de saison selon les différents critères liés à chaque niveau de compétition.</li> <li>- Chaque saison, le Comité de Direction sur proposition de la Commission Pré-Compétitions U13 peut préciser le cahier des charges pour le niveau supérieur.</li> </ul> <p>Les clubs engageant des équipes U13 Elite doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être labellisé Jeunes dans la saison en cours <b>ou s'être inscrit dans le processus de labellisation Jeunes (réalisation de l'autodiagnostic avant la dernière journée de la 1<sup>re</sup> phase) puis avoir candidaté à la Labellisation au plus tard à la date fixée chaque saison par la Ligue des Pays de la Loire (pour les phases 2 et 3),</b></li> <li>- Avoir un éducateur en charge de l'équipe et inscrit sur la feuille de match lors de chaque rencontre, titulaire du CFF2 certifié ou inscrit au cours de la saison à cette formation jusqu'à la certification,</li> <li>- Avoir au moins une autre équipe engagée dans l'un des Critériums U12-U13 ou U12F-U13F.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute équipe engagée en U13 Elite sera intégrée au Critérium U13 à l'issue d'une phase si celle-ci ne remplit pas cumulativement les trois premiers critères susvisés.</li> </ul> <p><del>Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue adopté par le Comité de Direction du 21 juin 2021 :</del></p> <p><del>En sus des obligations précisées ci-dessus, la condition de participation au Dispositif Accès Ligue est conditionnée à la fourniture du projet de jeu et les éléments techniques en lien avec le Label Jeunes FFF au plus tard deux semaines avant le début de la deuxième phase.</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque épreuve fait l'objet d'une évaluation du niveau de pratique laissée à l'appréciation du club qui engage ces équipes.</li> <li>- La Commission d'Organisation aura toute latitude pour organiser l'épreuve.</li> </ul>

## ARTICLE 14 – PROTOCOLE ET DURÉE DES RENCONTRES

Chaque rencontre fait l'objet d'un protocole d'avant-match et d'après-match.

### A. ELITE ET CRITERIUM U13

Un match dure 60 minutes, deux périodes de 30 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement d'arbitre de touche sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 15<sup>ème</sup> minute.

*Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue adopté par le Comité de Direction du 20 juillet 2022 :*

*Dans la pratique foot à 9 et à 11, un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement d'arbitre de touche sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 18<sup>ème</sup> minute.*

## ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER

### 1) Horaires :

L'heure officielle des rencontres est fixée :

#### -Critérium U13 :

- le samedi à 12h, 12h30, 13h00 ou 14h00.

#### -Critérium U12 :

le samedi à 12h, 12h30, 13h00 ou 14h00.

## ARTICLE 16 – INSTALLATIONS SPORTIVES

### II. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

#### 3. Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue

- Une pratique foot à 9 est proposée dans le respect des Dispositions fédérales
- Une pratique foot à 11 est proposée dans le respect des Dispositions fédérales

## ARTICLE 21 – NUMERO DES JOUEURS ET COULEURS DES ÉQUIPES

- Le numéro au dos des maillots est d'une hauteur minimum de 20cm, maximum de 25cm, et d'une largeur minimum de 3cm, maximum de 5cm.
- Pour l'ensemble des compétitions, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 8, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 9 à 12 au maximum. En U13 Elite, 10 joueurs a minima doivent être inscrits sur la feuille de match.

Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot à 9

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 9, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 10 à 16. L'équipe est composée au maximum de 14 joueurs de champ et deux gardiens et a minima 12 joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match.

Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot à 11

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16. L'équipe est composée au maximum de 14 joueurs de champ et deux gardiens et a minima 12 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match en tant que joueur.

## ARTICLE 14 – PROTOCOLE ET DURÉE DES RENCONTRES

Chaque rencontre fait l'objet d'un protocole d'avant-match et d'après-match.

### A. ELITE ET CRITERIUM U13

Un match dure 60 minutes, deux périodes de 30 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement d'arbitre de touche sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 15<sup>ème</sup> minute.

*Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue adopté par le Comité de Direction du 20 juillet 2022 :*

*Dans la pratique foot à 9 et à 11, un match dure 70 minutes, deux périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 à 15 minutes. Une pause de deux minutes maximum pour réaliser le changement d'arbitre de touche sera sifflée par l'arbitre au premier arrêt de jeu au plus proche de la 18<sup>ème</sup> minute.*

## ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER

### 1) Horaires :

L'heure officielle des rencontres est fixée :

#### -Critérium U13 :

- le samedi à 12h, 12h30, 13h00, 13h30 ou 14h00.

#### -Critérium U12 :

le samedi à 12h, 12h30, 13h00, 13h30 ou 14h00.

## ARTICLE 16 – INSTALLATIONS SPORTIVES

### III. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

#### 3. Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue

- ~~Une pratique foot à 9 est proposée dans le respect des Dispositions fédérales~~
- Une pratique foot à 11 est proposée dans le respect des Dispositions fédérales

## ARTICLE 21 – NUMERO DES JOUEURS ET COULEURS DES ÉQUIPES

- Le numéro au dos des maillots est d'une hauteur minimum de 20cm, maximum de 25cm, et d'une largeur minimum de 3cm, maximum de 5cm.
- Pour l'ensemble des compétitions, les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 8, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 9 à 12 au maximum. En U13 Elite, 10 joueurs a minima doivent être inscrits sur la feuille de match.

Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot à 9

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 9, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 10 à 16. L'équipe est composée au maximum de 14 joueurs de champ et deux gardiens et a minima 12 joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match.

Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot à 11

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14. L'équipe est composée au maximum de 14 joueurs de champ et deux gardiens et a minima 12 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match en tant que joueur.

3. Le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent d'une largeur n'excédant pas 4cm, et d'une couleur contrastant avec son maillot.
4. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur.
5. Pour parer à toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevants doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 12 (1 à 16 pour le dispositif expérimental « Passerelle » en foot à 11), sans publicité, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison.

## **ARTICLE 23 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – QUALIFICATIONS**

### **A. DISPOSITIONS COMMUNES**

5. Afin de faciliter l'apprentissage du jeu, les U12-U13 pratiquent le football à 8.  
Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue : une pratique en football à 9 et en football à 11 est proposée exclusivement sur les équipes retenues.

### **B. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

#### **1. Catégories d'âge :**

- a. Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot à 9 et à 11

Les joueurs doivent être licenciés U13.

Les joueurs licenciés U12 peuvent également y participer dans la limite de 3 joueurs inscrits par équipe sur la feuille de match.

La catégorie U11 n'est pas autorisée dans ce dispositif.

Les catégories féminines ne sont pas autorisées en mixité.

#### **2. Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match**

1. L'équipe est composée en foot à 9 a minima de 12 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.
2. L'équipe est composée en foot à 11 a minima de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.
3. En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera match perdu par pénalité au club fautif.

#### **3. Nombre de joueurs mutés maximum autorisés**

1. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.
2. En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera match perdu par pénalité au club fautif.

3. Le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent d'une largeur n'excédant pas 4cm, et d'une couleur contrastant avec son maillot.
4. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club visiteur devra utiliser une autre couleur.
5. Pour parer à toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevants doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 12 (1 à 14 pour le dispositif expérimental « Passerelle » en foot à 11), sans publicité, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison.

## **ARTICLE 23 - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – QUALIFICATIONS**

### **C. DISPOSITIONS COMMUNES**

6. Afin de faciliter l'apprentissage du jeu, les U12-U13 pratiquent le football à 8.  
Dispositif expérimental « Passerelle » Accès Ligue : une pratique **en football à 9 et** en football à 11 est proposée exclusivement sur les équipes retenues.

### **D. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

#### **1. Catégories d'âge :**

- c. Dispositif expérimental « Passerelle » U13 Accès Ligue – Foot **à 9 et** à 11

Les joueurs doivent être licenciés U13.

Les joueurs licenciés U12 peuvent également y participer dans la limite de 3 joueurs inscrits par équipe sur la feuille de match.

La catégorie U11 n'est pas autorisée dans ce dispositif.

Les catégories féminines ne sont pas autorisées en mixité.

#### **2. Dispositions U13 « Passerelle »**

- a. **Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match**

**L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.**

**En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Passerelle, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.**

- b. **Nombre de joueurs mutés maximum autorisés**

**Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.**

**En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.**

# Article 15 – Toutes compétitions

## Modifications rédactionnelles dans l'application

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
<p><b>ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER</b></p> <p><b>3) Modifications :</b></p> <p>2. En l'absence de réponse du club destinataire dans les 72 heures, suivant la demande d'un club, celle-ci sera considérée comme acceptée. Cependant, toute modification devra être validée par la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique</p> <p>Les équipes qui feront des changements – sans l'accord du District – pourront être sanctionnées par la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique par la perte de la rencontre.</p>	<p><b>ARTICLE 15 – HORAIRES ET CALENDRIER</b></p> <p><b>3) Modifications :</b></p> <p>IV. En l'absence de réponse du club destinataire dans les 72 heures, suivant la demande d'un club, celle-ci sera considérée comme acceptée, <b>sous réserve que la rencontre reste prévue le même jour que la date initiale et que l'horaire proposé soit un horaire officiel de la catégorie concernée.</b> Cependant, toute modification devra être validée par la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique</p> <p>Les équipes qui feront des changements – sans l'accord du District – pourront être sanctionnées par la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique par la perte de la rencontre.</p>